Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012603-DE

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 1
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : STRUGAREK Jean-Luc, représenté par HELLIO Michel ; GAUDU Fabienne ; HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-01-26-03 : Finances locales – Végétalisation des cours de l'école publique Le Marronnier – Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2026 – Priorité 2

La végétalisation des cours de l'Ecole est un levier pour l'adaptation climatique et la biodiversité.

La minéralisation excessive de ces cours aggrave les îlots de chaleur urbains, expose les enfants à des températures élevées et réduit le contact avec la nature.

Le projet prévoit la création d'espaces verts (arbres, massifs, pelouse) pour rafraîchir l'air, limiter l'érosion des sols favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement et la biodiversité. L'installation de jardinières pour sensibiliser les élèves à l'écologie. La création d'espaces jeux. La construction de pergola pour réduire la température dans les classes en saison d'été
Il prévoit également un volet sécuritaire par le biais de la réhabilitation du mur d'enceinte.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 99 386 € HT, hors maîtrise d'œuvre.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012603-DE

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
Types de dépenses	**Montant prévisionnel (HT)**	**Sources**	**Types d'aide**	**Montant prévisionnel (HT)**	**Taux**
Terrassement	19 930 €	Etat	DETR-DSIL	29 815,80 €	30 %
Aménagements paysagers	27 876 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne		14 907,90 €	15 %
Structure et jeux	51 580 €	Autofinancement Commune	Fonds propres	54 662,30 €	55 %
Total HT	**99 386 €**	**Total HT**		**99 386 €**	**100,00 %**

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Validation offre : avril 2026
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mai 2026
Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin août 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la réalisation du projet présenté et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL année 2026.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférant au dossier de demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL année 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 27 janvier 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor